

LES PARTS DE PRODUCTION

La pratique chez les producteur-rices du Réseau

Cette carte résume la rencontre entre les producteur-rices du Réseau, dans lequel Renaud Devries partage son expertise, en expliquant dans le concret sa manière de calculer les parts de production et de le mettre en pratique avec ses GASAP (fin 2021). Elle intègre également le contenu de la première rencontre sur les parts de production organisée en 2018 par le Réseau avec Julien Hanse et les autres producteur-rices du Réseau.

COMPRENDRE LES PARTS DE PRODUCTION...

Le système de part de production consiste à fixer un prix de vente en prenant en compte le nombre de mangeur-ses que la ferme peut fournir, les coûts de production, le remboursement des investissements et le salaire visé par le/la producteur-riche.

LES ETAPES

Le contexte : au temps de la rencontre en 2021, Renaud a le statut d'indépendant, cultive en maraîchage diversifié en petite surface (50 ares), est situé dans la province de Namur et livre les GASAP de mi-mars à mi-décembre. Son modèle de parts de production est hybride, car il propose deux montants pour les parts de production selon la taille du panier (petite ou grande).

- Pour le calculer, il est bien de partir des besoins financiers (salaire pour couvrir besoins fixes et réguliers) et du plan financier.
 - Pour plan financier, il faut tout d'abord définir les coûts fixes et variables (matière première, frais de fonctionnement : carburant, outillage, etc., amortissements) et le CA (chiffre d'affaires) total à dégager pour couvrir ces frais et assurer le revenu souhaité (nombre moyenne de mangeur-euses et superficie cultivée).
 - Pour Renaud, les coûts fixes et variables représentent les 50 % du CA total et 20,5 % est représenté par les taxes (charges sociales). Il reste environ 30 % du total, ce qui représente le revenu que le/la producteur-riche peut s'attribuer.
- Pour calculer la production agricole, il faut faire correspondre la superficie à disposition aux quantités de légumes à produire et au nombre de foyers à nourrir. Il est important d'inclure les risques (erreurs notamment) dans le calcul des coûts variables. Prévoir une marge supplémentaire de 30 % sur l'achat de semences et de plants est une bonne stratégie.



LES PARTS DE PRODUCTION

La pratique chez les producteur-rices du Réseau

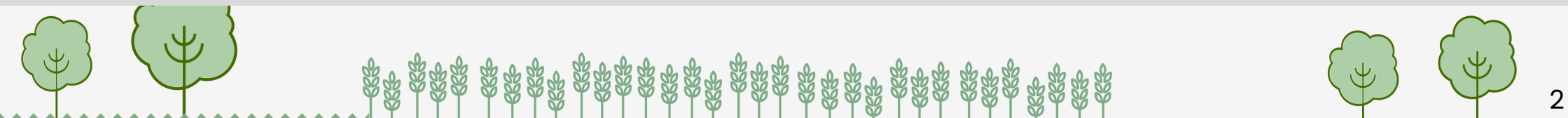
📌 OBJECTIFS ET CALCULS

- Revenu de base visé : 1.500 € net/mois par 1 ETP (soit 8 € net/h)
- Calcul du revenu net/an : 100 % - 50 % coûts fixes et variables (matière première, coûts énergétiques et logistiques, etc.) - 20 % taxes (TVA et charges sociales) = 30 % du CA annuel sera le revenu final
- Estimation de la production agricole par superficie selon le prix du marché actuel en bio (fin 2021) : 1 are = 1000 €
- Estimation de foyers à nourrir avec 1 are : 1 ou 1,5 dépendant des aléas (climatiques notamment)
- Surface agricole : 50 ares cultivés
- Période de livraison : 40 semaines (15 mars > 15 déc)
- CA calculé sur base des prix du marché en bio (fin 2021) sur la superficie cultivée et pour 1 ETP en maraîchage avec peu de mécanisation : 50.000 € brut/an
- CA du revenu net/an : 50.000 € - 25.000 € - 15.000 € = 15.000 €/an = 1.250 €/mois

→ Les parts de production doivent couvrir les 50.000 € visés pour le chiffre d'affaires

⚠️ POINTS D'ATTENTION

- Le calcul du CA est fait sans achat-revente
- Dans les coûts fixes et variables, il faut inclure les coûts liés aux GASAP ; les autres coûts de production (pour marchés, ventes à la ferme, etc) doivent être calculés séparément car payées via le CA dégagé par les autres débouchés
- Les cotisations sociales et l'impôt varient chaque année, en fonction du bénéfice et du statut
- Le coût lié au terrain est dérisoire



LES PARTS DE PRODUCTION

La pratique chez les producteur-rices du Réseau



L'ACHAT-REVENTE À INSÉRER DANS L'ÉQUATION

- Le salaire visé est de 1.500 €/mois, donc au prix du marché actuel ce n'est pas un salaire rémunérateur ! Pour arriver au salaire visé, l'achat-revente peut aider (attention à respecter la limite de 40 % fixée par la charte du Réseau !).
- Selon la superficie disponible et l'outil de production, une sélection des cultures « rentables » est à faire. Dans ce cas-ci, le choix se porte sur les légumes feuilles et les légumes fruits. Les légumes racines sont délégués aux collègues ou aux grossistes équipés pour ce type de production (mécanisation, sol, stockage).

- Dans le calcul de la marge à dégager avec achat-revente, il est important d'inclure les frais de logistique : calculer avec un facteur 2 le prix du produit hors TVA plutôt que 1,7 peut être une solution.
- Exemple : les carottes sont achetées à 0.99 euros HTVA au grossiste. Un facteur de 1,96 est appliqué pour la revente au consommateur final soit au prix de 1,90 TVA comprise. Sur l'ensemble de la saison, c'est environ 1 tonne de carottes qui est écoulée via le canal de commercialisation directe. Ce calcul s'applique également aux pommes de terre, panais, céleri rave, chicon, poireau, etc. et couvre un volume annuel de 20 à 30 % du CA total.



A RETENIR

- Le revenu visé net (avec achat-revente) est de 1.500 €/mois
- Le revenu réel (sans achat-revente) est de 1.250 €/mois
- La proportion minimum d'achat-revente pour arriver au revenu visé est donc de 17 %

Bien évidemment, les calculs doivent être adaptés selon le revenu visé. Les impôts, les prix du marché, etc. vont aussi être adaptés selon l'année et les statuts du/de la producteur-rice.



LES PARTS DE PRODUCTION

La pratique chez les producteur-rices du Réseau

EXEMPLE DE CALCUL DES PARTS DE PRODUCTION

Ménages estimés au total	Ménages estimés en moyenne chaque semaine	Personnes estimées en moyenne chaque semaine	CA total visé
100	50	125	50.000 €/an

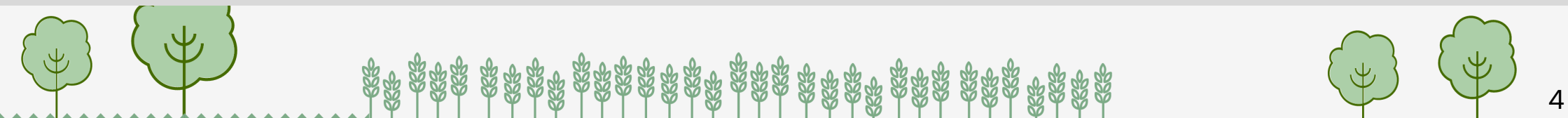
La participation financière de chaque ménage est calculée sur la base d'une moyenne de 500€ de part. Renaud propose deux tailles de paniers, petite et grande, avec un montant différent selon la taille : 400€ et 600€, respectivement. En moyenne, le 50 % des ménages prennent le petit panier et l'autre 50 % le grand. Le nombre de paniers par semaine est de 50, avec 40 livraisons par an.

Taille du foyer	Prix/Se maine	Prix/Mois	10 mois (40 livraisons)	Quelques précisions sur les paniers
1 ou 2 personnes	20€	40€	400€	<ul style="list-style-type: none"> > 400 € équivaut à un panier bimensuel de 20 € (7-8 légumes) > 600 € équivaut à un panier bimensuel de 30 € (10-12 légumes en plus grand quantité)
4 personnes	30€	60€	600€	<p>Les paniers sont différents en variétés et diversité selon la période de l'année. En hiver, il y a plus de variété mais avec des légumes racines qui ont moins de valeur marchande, en été c'est le contraire.</p>

A RETENIR

Outre les parts de production adaptées à la taille des paniers, un autre modèle hybride est possible : les paniers avec un prix fourchette et l'auto-cueillette en part de production.

La coopérative du Chant des Cailles, située aux portes de Bruxelles, a opté pour ce type de modèle.



LES PARTS DE PRODUCTION

La pratique chez les producteur-rices du Réseau

💡 IMPORTANT VIS-À-VIS DES GROUPES

Tous les ans, sur demande des groupes, Renaud fait une réunion avec ses GASAP pour expliquer les bilans et la démarche dans la fixation des prix des parts de production.

La communication claire et la présence régulière du producteur aux livraisons a créé et nourri une relation de confiance qui dure depuis des années (certains groupes sont avec lui depuis presque 9 ans, les membres changent souvent mais un noyau dur reste).

Le résultat des réunions : le passage aux parts des productions s'est fait sans diminution du nombre de mangeur-euses, certains groupes ont augmenté de taille. Actuellement, les mangeur-euses préfèrent passer aux parts de production qu'avoir des paniers à prix différenciés.

Des idées pour communiquer efficacement les chiffres aux mangeur-euses :

- ramener les calculs au coût par jour : 20€/semaine = 2,86 €/jour
- ou, ramener une part de production au salaire moyen annuel d'une personne : disons pour un salaire annuel net de 24.000 €/an, 500 €/an correspondent que à 2 % du salaire

Il n'y a pas de recette miracle, mais bien préparer le terrain avec les mangeur-euses est sans doute un bon ingrédient. Le Réseau est toujours là pour apporter du soutien !



A RETENIR

Cette carte est une première approche, nécessite des rencontres et des échanges entre producteur-rices et consommateur-rices afin d'être comprise dans ses nuances, d'être peaufinée et précisée en fonction du modèle agricole et de ses particularités propres.



LES PARTS DE PRODUCTION

Le prix rémunérateur du sein du Réseau

C'EST QUOI UN PRIX RÉMUNÉRATEUR

C'est un prix qui ne se base pas (seulement) sur les prix des produits qu'on trouve dans le marché (dont le coût de production est incomparable à celui des petites productions). Il se base in primis au coût réel de la production et répond aussi au **besoin du/de la producteur-riche en termes de salaire.**

Sensibiliser les mangeur-euses et aider les producteur-rices à arriver à établir un prix rémunérateur, est une priorité dans les missions que le Réseau des GASAP se donne.

UNE PRIORITÉ POUR LE RÉSEAU DES GASAP

La force des GASAP est d'avoir un lien direct entre mangeur-euses et producteur-rices. La **transparence** et **connaissance** des aspects économiques (le coût de la production, le salaire, etc.) doivent être mis en avant pour une **meilleure compréhension** de la réalité des productions/entreprises de petite taille.

C'est pour cela que depuis sa création le Réseau mène un travail de sensibilisation au prix juste, ou "prix rémunérateur", aux producteur-rices et aide ces dernier-ères à mettre en place différents systèmes de prix.

Viser un prix juste pour se nourrir, cela permet aux producteur-rices de... vivre décemment ! En effet :

- Les centrales d'achat de la grande distribution mettent beaucoup de pression sur les producteur-rices ;
- Le « prix du marché » ne correspond pas réellement aux coûts de production ;
- Cela nuit à l'éducation rapide d'un nombre de fermes, qui deviennent de plus en plus grandes ;
- L'emploi, la biodiversité et la souveraineté alimentaire sont en danger, chez nous aussi.

Vous pouvez changer les choses :

- Engagez-vous dans un GASAP (Groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne) ou les GAC/GAS (groupes d'achat en commun solidaire) → www.gasap.be ou www.asblr-cr.be
- Découvrez le label « Prix juste » → prixjuste.be
- Achetez chez les producteur-rices de votre région → lecllocal.be
- Soutenez les coopératives citoyennes alimentaires locales → collectifsc.be
- Découvrez la construction des prix avec « C'est qui le patron ? » → www.lamarqueduconsommateur-belgique.com

Pour en savoir plus :

- Lisez l'étude de la SAW-B sur le prix juste → www.saw-b.be (menu « études & animations » / Publications / études)

ou comment les mangeur-euses peuvent faire vivre les producteur-rices locales et les campagnes qui vont avec.

Logo: LE RÉSEAU DES GASAP, Wallonie



LES PARTS DE PRODUCTION

Le prix rémunérateur du sein du Réseau

COMPARAISON DE MODÈLES DANS LA VENTE DIRECTE



Nous le savons désormais, en moyenne, le **revenu net** pour les producteur-rices (notamment maraicher-ères et éleveur-euses) est d'environ **4 €/heure** et le revenu mensuel est de moins de **700 €/mois** pour un temps plus que plein !

De plus en plus souvent, les producteur-rices se retournent vers des modèles de vente directe, plus rémunérateurs, mais iels mettent aussi en question leur système de commercialisation (marchés, paniers avec points de depots, ...) et constatent que **leur situation n'est encore pas viable**. C'est à dire qu'iels ne peuvent pas vivre décemment de leur activité.

Dans les modèles les plus soutenant pour les maraicher-ères, celui de CSA (Agriculture Soutenue par la Communauté) reste un des plus inspirants. Les AMAP en France et les GASAP en Belgique s'inspirent principalement de ce modèle, né dans les années '80 au Canada.

Le modèle CSA

Les mangeur-euses se rassemblent autour d'un-e agriculteur-riche pour contribuer à une part de sa rémunération en échange d'un service au quotidien, celui de produire des légumes pour une période déterminée, en général pour au moins une année.

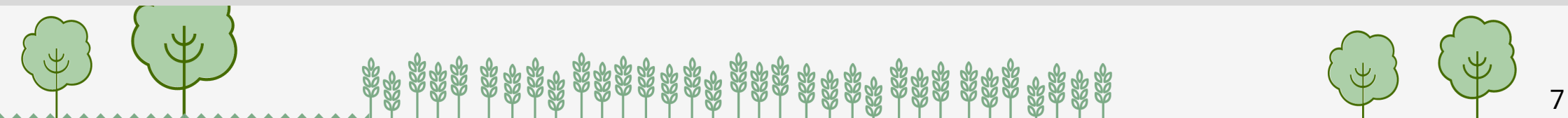
La principale différence avec le modèle GASAP/AMAP

Le prix des éléments constitutifs du panier est généralement fixé sur la base du prix du marché en bio. La manière de constituer le panier est faite sur base du prix du marché, ce qui n'est pas rémunérateur et limite également le nombre de légumes par panier. La logique CSA revient à inverser la vision : on réfléchit au salaire dont on a besoin et on sort de la logique « prix du marché ». Le panier n'est dès lors plus constitué sur cette base.



C'est justement avec cette inversion de logique que les parts de production sont mises en place par les producteur-rices du Réseau :

“Sortir de la logique du marché pour passer à la logique du service” (cit. Renaud Devries)



LES PARTS DE PRODUCTION

Le prix rémunérateur du sein du Réseau

QUE FAIT CONCRÈTEMENT LE RÉSEAU DES GASAP

Pour sensibiliser le public au sein du Réseau et en dehors, il existe plusieurs outils. Ceux en format papier et numérique sont toujours à disposition des membres.

Des références :

- Plaquettes prix-juste aux producteur-rices (téléchargeables sur demande : coordination@gasap.be)
- Gasap'Cafés et rencontres sur le prix-juste : <https://gasap.be/circuits-courts-vente-directe-prix-juste-et-echanges-avec-les-producteurs-spg-des-rencontres-pour-enfin-comprendre/>)
- Prix fourchette : système qui propose des prix différenciés pour un panier ou un abonnement. Il est mis en pratique par plusieurs producteur-rices du Réseau depuis longtemps et parle beaucoup aux mangeur-euses.
- Parts de production, rencontre organisée pour les producteur-rices avec Renaud Devries : <https://vimeo.com/652424688>
- Système Participatif de Garantie : au travers de la visite et du questionnaire pré-visite, les producteur-rices analysent, font un bilan et évaluent les différents critères de l'axe économique. Ceci les aide à requestionner leur manière de faire et à trouver des pistes avec leurs mangeur-euses : <https://gasap.be/spg-2/>
- Plaidoyer sur le revenu de base et le statut pour les agriculteur-rices, et les autres actions d'Agroecology In Action : <https://www.facebook.com/agroecologyinaction>



LES LIENS UTILES

Renaud Devries, Le Champs Paysan
<https://www.lechampspaysan.com/>

Vidéo des échanges sur les parts de production
<https://vimeo.com/652424688>

Julien Hanse julien@kementari.org

Chant des Cailles <http://www.chantdescailles.be/>

Réseau des GASAP:
<https://gasap.be/coordination@gasap.be>
spg@gasap.be
<https://coachproject.eu/>